

Extrait du registre des délibérations

Séance du 15 Décembre 2021

L' an 2021 et le 15 Décembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE DES FETES sous la présidence de MILLE Joël Maire

Présents : M. MILLE Joël, Maire, Mmes : PICAUDOT Céline, POISSE Caroline, MM : BRENIERE Michel, CHAMPS Hervé, DELABORDE Jacky, GIRARDOT Jean-Marc, HUMBLOT Christian, PIERRE Jean-Paul

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHAUMONOT Jérôme à M. PIERRE Jean-Paul
Excusé(s) : M. HENRY Michel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 09/12/2021

Date d'affichage : 16/12/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de LANGRES
le : 16/12/2021

A été nommée secrétaire : Mr HUMBLOT Christian

Objet des délibérations

SOMMAIRE

CCGL : rapport de la CLECT du 21 10 2021
Evaluation de charges transférées pour la compétence organisation de la mobilité : transport urbain - transport à la demande et nouvelles mobilités
SIGF : Modification des statuts
CONVENTION DEFIS
GAEC ST JACQUES : Avis projet d'exploitation
SDED 52 : Travaux d'extension d'éclairage public
Collège Montmorency de Bourbonne les B : versement d'une subvention

réf : 2021/27

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 21 octobre 2021,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Grand Langres,

M le Maire expose au conseil municipal que la CLECT s'est prononcée à l'unanimité sur l'évaluation des charges transférées selon la méthode de droit commun décrite au code général des impôts, suite au transfert au 1^{er} juillet 2021 de la compétence organisation de la mobilité comprenant le transport urbain, le transport à la demande et les nouvelles mobilités.

Dans la mesure où toutes les communes adhérentes ont versé pour l'année 2020 leur cotisation au SMPTL, le calcul des charges transférées pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021 ne concerne que les communes de Langres et de Saints-Geosmes pour le transport urbain.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Approuve le rapport de la CLECT tel que joint en annexe

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021/28

- Attendu que, de façon à intégrer la commune de Raçonnières, le Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de Val de Meuse a pris une délibération en date du 10 septembre 2021 modifiant ses statuts ;

- Attendu que le Conseil Municipal de chaque Commune membre dispose d'un délai de 3 mois pour accepter ou non cette modification;

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la modification des articles 5 et 6 des statuts du Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de Val de Meuse

Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier

Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif.

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 1)

réf : 2021/29

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

-accepte la convention avec l'Association DEFIS

-autorise le maire à signer cette convention d'engagement pour l'année 2021

- et accepte le principe du paiement d'une adhésion annuelle .

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021/30

Suite au projet d'exploitation d'une installation de vaches laitières sur le territoire de Saulxures et Avrecourt, par le GAEC St Jacques, la commune étant concernée par le plan d'épandage et le rayon des 1 km autour de l'installation, Le Conseil Municipal est sollicité pour émettre un avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas s'opposer au projet et en émet un avis favorable.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021/31

Afin d'éclairer certains écarts dans le village, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition du SDED 52 pour l'installation d'un mat d'éclairage public solaire et d'un lampadaire raccordé sur un poteau existant.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021/32

Afin de soutenir un projet pédagogique au sein du collège Montmorency de Bourbonne les Bains, le Conseil Municipal décide d'accorder une participation financière pour un montant de 100 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

En mairie, le 16/12/2021

Le Maire
Joël MILLE

